Mgr Lefebvre explique le Purgatoire

Publié le 26 octobre 2023
Mgr Marcel Lefebvre
13 minutes

Le sens pastoral de Mgr Lefebvre met à la portée de tous les fidèles la doctrine de l'Eglise sur cette grande réalité.

Sermon de Mgr Lefebvre – Toussaint – 1 novembre 1978

La Porte Latine – FSSPX France · Homélie à Écône, 1 nov. 78, Toussaint

Mes bien chers amis
Mes bien chers frères,
L'Église a coutume d'associer à la fête de la Toussaint, les âmes du Purgatoire.
En effet, dès ce soir, l'Église nous demande de prier pour les âmes du Purgatoire et demain toute la journée leur est consacrée.
Les prêtres qui célébreront demain trois messes pour supplier Notre Seigneur, de délivrer les âmes du Purgatoire, peuvent appliquer à chacune de leur messe, une indulgence plénière pour les âmes du Purgatoire.
C'est pourquoi, je voudrais, pendant ces quelques instants, attirer votre attention et vous faire réfléchir sur cette réalité du Purgatoire et sur la dévotion que nous devons avoir pour ces âmes qui souffrent dans ce lieu de purification.

Le Purgatoire existe-t-il ?

D'abord le Purgatoire existe-t-il ?
On serait tenté – si l'on croyait tout ce qui est écrit aujourd'hui, même par les membres de l'Église catholique – on serait tenté de croire que le Purgatoire est une fable du Moyen Âge.
Non, le Purgatoire est un dogme, un dogme de notre foi. Quiconque ne croit pas au Purgatoire, est hérétique.
En effet, déjà au XIIIe siècle, le concile de Lyon affirmait l'existence du Purgatoire, solennellement.
Puis le concile du Latran, également, au XVe siècle, affirmait encore la réalité du Purgatoire.
Et enfin, le concile de Trente, contre la négation des protestants, affirmait solennellement, pour garder la foi, de croire à l'existence du Purgatoire.
Il est donc bien certain, que c'est là un dogme de notre foi. Dogme de notre foi qui est surtout affirmé et appuyé sur la Tradition, plus que sur l'Écriture. Cependant l'Écriture offre des passages qui font allusion aussi nettement que possible, à l'existence du Purgatoire.
Nous avons dans un Évangile qui est d'ailleurs employé par l'Église pour les messes dites à l'intention des âmes du Purgatoire, le récit des Macchabées et Judas Macchabée a envoyé à Jérusalem une somme de 12.000 talents pour demander aux prêtres, d'offrir un sacrifice à l'intention des soldats morts au combat, afin qu'ils soient délivrés de leur peine et qu'ils puissent rejoindre le Ciel. Et la Sainte Écriture ajoute : C'est là une pensée salutaire, de prier pour nos défunts.
Et c'est saint Paul également qui fait allusion aux âmes du Purgatoire, en disant que certaines âmes rejoindront le Ciel immédiatement, d'autres quasi – *per ignem* – qui rejoindront le Ciel aussi, mais comme par le feu, faisant allusion certainement, à une purification nécessaire pour les âmes qui ne seraient pas parfaitement préparées pour entrer au Ciel.
Et c'est sur ces allusions et particulièrement par la Tradition qui nous est léguée par les apôtres et par les Pères de l'Église, que l'Église a fondé sa foi sur l'existence et dans la réalité du Purgatoire.

Pourquoi le purgatoire ?

Pourquoi le Purgatoire ? Pourquoi le Purgatoire ? Parce que nous devons entrer au Ciel, dans la pureté la plus parfaite. Il est inconcevable que des âmes puissent entrer dans la vision de Dieu, entrer dans l'union à Dieu – une union qui dépasse tout ce que notre imagination peut penser, tout ce que nous pouvons concevoir ; entrer dans la divinité elle-même ; participer à la Lumière de Dieu – et avec, en nous, des dispositions qui seraient contraires à cette Lumière, contraires à cette gloire de Dieu, à cette pureté de Dieu, à cette sainteté de Dieu. C'est inconcevable.

Et c'est pourquoi, pour ceux qui sont décédés en état de grâce, mais qui n'ont pas parfaitement purifié la peine qui est due au péché, après que le péché a été pardonné et qui mourraient aussi avec des péchés véniels, ceux-là doivent passer par ce lieu de purification qui les rendra plus dignes d'être présents à Dieu dans sa Trinité Sainte. C'est donc une chose toute normale.

Car nous ne devons pas oublier, que si le péché nous est pardonné, il reste en nous, par le péché, un désordre qui a été établi. Sans doute la faute morale n'existe plus, parce qu'elle a été pardonnée par le sacrement de pénitence, mais cependant, il reste que notre âme a été blessée, notre âme a subi un désordre qu'il faut réparer.

Il en est de même – et cela peut se comparer à celui qui a péché en volant son prochain – non seulement il doit accuser la faute au sacrement de pénitence, à Notre Seigneur et en recevoir l'absolution, mais il doit rembourser la somme qu'il a volée. Et l'on peut comparer ce vol à tous les péchés que nous avons faits. Nous avons créé un désordre ; nous avons créé une injustice. Il nous faut réparer cette injustice, même après que le péché ait été pardonné.

Et c'est pourquoi les âmes du Purgatoire demeurent dans le Purgatoire jusqu'au moment où cette peine du péché qui a été pardonné, ces âmes seront parfaitement purifiées.

Quel est l'état des âmes du Purgatoire ?

Quel est l'état des âmes du Purgatoire ? Est-ce que les âmes du Purgatoire peuvent abréger ce temps de purification par des mérites que ces âmes pourraient acquérir par elles-mêmes ? Non. Désormais les âmes du Purgatoire ne peuvent plus mériter par elles-mêmes.

Pourquoi ? Parce qu'elles ne sont plus ici-bas. Elles ne sont plus comme nous, dans l'état dans lequel nous sommes où nous pouvons mériter. Parce que nous avons des choix à faire. Et par le fait que nous choisissons le bien au lieu de choisir le mal, nous méritons la récompense.

Les âmes du Purgatoire, n'ont plus de choix à faire. Elles sont définitivement fixées dans leur grâce, dans la grâce sanctifiante. Elles ont la certitude d'être élues et cela leur cause une joie profonde, une joie inaltérable. Elles savent que désormais elles sont destinées au Ciel. Mais elles souffrent aussi, d'une souffrance indicible, parce que connaissant beaucoup mieux que nous désormais ce qu'est Dieu et ce que Dieu nous a promis par la grâce : la gloire qui nous attend au Ciel. Elles sont cruellement meurtries par la pensée qu'elles ne peuvent pas encore s'approprier Dieu pour l'éternité et vivre en Dieu pour l'éternité.

Elles sont rongées aussi par ce remords, à la pensée de la bonté de Dieu, de la charité de Dieu dont elles sont davantage les témoins. Elles comprennent mieux la charité que Dieu a eu pour elles et qu'elles ont péché et qu'elles se sont éloignées de Dieu et que c'est pour cela qu'elles souffrent. Et elles savent qu'elles souffrent justement pour les péchés qu'elles ont commis et pour être purifiées afin d'arriver dans la gloire du Seigneur.

Par conséquent, les âmes du Purgatoire ne peuvent plus abréger leurs souffrances. Comment donc peuvent-elles espérer rendre l'accès au Ciel plus rapide ? Elles comptent sur nous. C'est nous, qui par l'unité du Corps mystique, c'est sur cette réalité du Corps mystique, de cette union que nous avons avec les âmes du Purgatoire dans l'Église. L'Église souffrante et l'Église militante sont unies en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Et puisque nous, nous pouvons mériter pour elles, nous pouvons demander à Notre Seigneur, dans

nos prières et en particulier par le Saint Sacrifice de la messe, que les âmes du Purgatoire soient plus rapidement délivrées. Nous devons le faire. C'est un devoir pour nous, pour ces âmes qui souffrent et qui attendent de nous, la délivrance du Purgatoire.
Nous pouvons le faire donc par nos prières et en particulier en offrant le Saint Sacrifice de la messe. Nous pouvons le faire par nos pénitences, pénitences que nous devons accomplir aussi pour réparer pour nous, la peine qui est due après que le péché est pardonné, afin de diminuer notre Purgatoire. Et s'il plaît à Dieu, si Dieu le veut bien, ne pas passer par le Purgatoire et aller directement au Ciel rejoindre Dieu directement.
Nous devons donc faire des sacrifices pour ces âmes du Purgatoire et aussi profiter du trésor que l'Église met à notre disposition. Le trésor des mérites des Saints, de tous ceux qui sont passés ici-bas. L'Église a un trésor de mérites qu'elle peut mettre à la disposition des âmes qui veulent bien employer ces mérites pour les âmes du Purgatoire.
L'Église nous demande d'accomplir certains actes en particulier des pèlerinages, des prières particulières pour acquérir ces mérites et les appliquer aux âmes du Purgatoire. Voilà ce que nous pouvons faire pour elles.
Et c'est là un encouragement considérable pour nous. Encouragement à nous sanctifier. Si nous comprenions vraiment ce que souffrent ces âmes du Purgatoire, nous ferions tout, tout ce que nous pouvons pour notre part, pour les délivrer et aussi faire en sorte que nous évitions le plus possible le Purgatoire.

Les indulgences accordées par l'Eglise

Quant aux indulgences que l'Église donne, il est bon de savoir que cela repose sur une vérité parfaitement connue par l'Église et à laquelle nous devons croire : la réalité du Corps mystique de Notre Seigneur Jésus-Christ.
Mais, le concile de Trente lui-même, nous demande d'éviter d'entrer dans les subtilités du nombre des indulgences, d'un calcul quelconque qui serait fait et dans des appréciations plus ou moins exactes. Car on peut se demander, par exemple si une messe dite à un autel privilégié – une messe par conséquent dite à un autel où l'on reçoit une indulgence plénière que l'on peut appliquer aux âmes du Purgatoire – est-ce qu'il est absolument certain que l'âme à laquelle l'indulgence va être appliquée, sera délivrée de ses peines immédiatement et ira au Ciel.
En principe, oui. Pourquoi ? Parce que l'indulgence plénière est faite précisément par l'Église pour effacer complètement les peines qui sont dues après que le péché a été pardonné. Mais comme le dit très bien le concile de Trente, il dépend de Dieu de donner cette indulgence. Cette indulgence dépend de Dieu. Et Dieu voit les dispositions des âmes et par conséquent c'est Lui en définitive, qui est le juge de toutes choses et de tout ce que doivent souffrir ces âmes du Purgatoire et des peines qu'elles doivent expier.
Par conséquent, on ne peut pas, d'une manière absolument mathématique en arriver à conclure que dès que l'on fait tel acte, ou que l'on accompli telle prière, ou que l'on a assisté à telle messe, et que l'on a reçu une indulgence plénière, nécessairement, absolument, l'âme est délivrée des peines du Purgatoire. Cela dépend de la justice divine.
Mais cependant nous devons espérer et nous devons penser que le Bon Dieu faisant état justement, de tous ces mérites qui ont été acquis par l'Église, applique ces indulgences et nous pouvons espérer vraiment que ces âmes sont délivrées.
C'est pourquoi nous devons souvent méditer sur cette réalité du Purgatoire, être unis aux âmes de nos frères, de nos amis défunts et de toute cette foule de nos parents, de nos amis défunts et de toute cette foule innombrable d'âmes qui n'ont personne dans leurs connaissances qui prient pour elles. Alors nous devons souvent prier pour les âmes du Purgatoire et nous inspirer pour cela, des magnifiques prières de la liturgie des défunts. S'il y a une liturgie qui renferme des trésors de beauté, de grandeur, de sublimité, c'est bien la liturgie des défunts.
Et malheureusement, on doit dire qu'aujourd'hui, la manière dont la réforme liturgique a touché ces

prières et a modifié ces prières a été un grand malheur pour l'Église.

Réprobation de l'incinération

D'autre part, je pense qu'il est bon de faire allusion également, à cette réforme qui a été faite lors du concile, au sujet de l'incinération des corps.
Je pense que l'on peut faire allusion à cela au moment où l'on parle de nos chers défunts.
Dans le Droit canon il est écrit que ceux qui, d'une manière ou d'une autre auront désiré et exprimé le désir que l'on incinère leur corps au moment de leur mort, que ceux-là doivent être privés de la sépulture ecclésiastique. Ils doivent être privés de sépulture ecclésiastique. C'est le Droit.
Sans doute l'Église, au concile, a changé ce Droit et c'est là une des choses qui paraît le plus abominable. Parce que dès le début de son existence, l'Église a voulu que les corps qui sont les temples du Saint-Esprit, qui ont été sanctifiés par le baptême, sanctifiés par les sacrements, sanctifiés par la présence du Saint-Esprit, sanctifiés par la réception du sacrement de l'Eucharistie, que ces corps soient vénérés.
Et il est inscrit dans le Droit canon que même les membres d'un chrétien, d'un catholique, qui sont amputés dans une clinique, doivent être enterrés ; ne doivent pas être brûlés. Voyez jusqu'où l'Église a le respect, la vénération des membres qui ont été sanctifiés par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ.
Alors, nous refuserons absolument cette coutume abominable, qui est d'ailleurs une coutume maçonnique. Le Droit canon fait allusion à ces associations dans lesquelles il est demandé que les corps soient incinérés. Et ces associations sont précisément des associations maçonniques.
Alors on se demande vraiment, comment l'on a pu accepter une éventualité semblable, sans avoir été influencé par ces associations maçonniques.
Alors nous devons garder un grand respect pour le corps des défunts, pour ceux qui ont été sanctifiés et nous devons les ensevelir comme les chrétiens l'ont toujours fait et nous devons avoir le culte de nos défunts, le culte de nos cimetières. L'entretien des tombes de nos défunts doit toujours être parfait, afin que l'on montre la foi que nous avons dans des corps qui un jour ressusciteront.
Voilà quelles doivent être, mes bien chers frères, nos pensées à l'occasion de cette journée des défunts que nous vivrons demain.
Et vivons en union avec les âmes du Purgatoire et demandons à la très Sainte Vierge Marie, elle qui a assisté à l'ensevelissement de son Fils, demandons-lui de nous donner l'amour qu'elle a eu pour le Corps de son divin Fils et le respect qu'elle a eu pour le Corps de son divin Fils ; demandons-lui de nous donner aussi le respect des corps de ceux qui sont morts, de nos fidèles défunts, de nos amis, de nos parents défunts.
Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.